

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4224

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Corbas

objet : **Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération-cadre n° 2005-2846 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le transfert des Communes à la Communauté urbaine de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Pour l'aire de Corbas, la Commune a fait le choix de transférer la maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation à la Communauté urbaine.

Ce terrain de dix places sera destiné au séjour de familles de gens du voyage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'aire d'accueil est de 592 320 € HT, soit 59 232 € HT par place et se décompose comme suit :

Prestations	Coût HT	Coût TTC	API partielle votée au Conseil du 13 décembre 2006
travaux d'aménagement interne	319 158 €	381 713 €	30 000 €
études, prestations administratives et frais annexes	50 762 €	60 711 €	
collecteur d'assainissement	132 100 €	132 100 €	
canalisation eau potable (dont récupération pour ordre TVA)	90 300 €	125 698 €	
total	592 320 €	700 222 €	30 000 €
<i>montant de l'autorisation de programme 2007</i>		670 222 €	

Le montant de l'autorisation de programme restant à individualiser s'élève à 670 222 €.

Le surcoût prévisionnel constaté en coût global d'opération est de 28 742 € HT par place.

Les financements devraient se répartir comme suit :

Budget prévisionnel	Participations (nettes de taxes)
Etat (70 % d'une dépense subventionnable de 15 245 € HT par place de caravane)	106 715 €
Département (soit 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT par place de caravane, hors acquisition foncière)	45 735 €
Communes (selon répartition financière votée en Conseil du 2 mai 2006 pour un surcoût à la place : 50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	239 870 €
total des recettes partenaires	392 320 €
Communauté urbaine (15 245 € par place de caravane)	152 450 €
Communauté urbaine (50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	47 550 €
solde Communauté urbaine hors TVA	200 000 €

Afin de poursuivre l'opération (dépôt du permis de construire et réalisation des travaux), il y a lieu de procéder :

- à la consultation des entreprises réalisatrices pour six dossiers de consultation des entrepreneurs pour un montant estimé de 381 713 € TTC :

- . lot n° 1 : voirie-terrassement-réseaux,
- . lot n° 2 : bâtiments,
- . lot n° 3 : espaces verts-clôtures,
- . lot n° 4 : télégestion-éclairage ;

- au financement complémentaire des études de maîtrise d'œuvre de la phase travaux et frais divers pour un montant de 30 711 € TTC ;

- au financement du réseau d'assainissement en eaux usées, pour un montant de 132 100 € HT ;

- au financement du réseau d'eau potable pour un montant de 125 698 € TTC ;

- à la signature d'une convention financière entre la commune de Corbas et la Communauté urbaine qui définit les modalités de paiement du surcoût financier selon les principes de financement énoncés.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 11 juin 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le coût global prévisionnel et le montage financier de l'aire d'accueil de Corbas d'une capacité de dix places, pour un montant total de 700 222 € en dépenses et 410 119 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,
- b) - signer la convention à intervenir avec la commune de Corbas,
- c) - déposer le permis de construire de l'aire d'accueil de Corbas.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 2 mai 2006 pour l'opération n° 1416 est complétée pour un montant de 670 222 € en dépenses et 410 119 € en recettes, répartis comme suit :

- 412 424 € TTC en dépenses et 392 320 € en recettes sur le budget principal, pour la réalisation des travaux, des études de phase travaux et frais divers, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 2 424 € en 2007
- . 410 000 € en 2008

- pour les recettes :

- . 392 320 € en 2008

- 132 100 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir sur 2008,

- 125 698 € TTC en dépenses et 17 799 € en recettes de TVA sur le budget annexe de l'eau potable, à prévoir sur 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,